

PROLONGATION D'APPRENTISSAGE POUR L'INTÉGRATION - PAI +

La Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI +) est un programme destiné aux personnes allophones issues de la migration souhaitant entreprendre une formation professionnelle (AFP ou CFC) et devant approfondir les compétences de base requises dans le monde du travail.

EN DÉTAIL

La PAI + permet aux personnes allophones issues de la migration et ayant trouvé une place d'apprentissage de consolider leurs connaissances du français et d'acquérir, par le biais de modules, des compétences utiles à l'exercice de leur métier. La durée de l'apprentissage est prolongée d'un an.

CONDITIONS D'ADMISSION

Un dossier est rempli, pour chaque candidat-e, par l'instance dont il ou elle dépend: Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), École de la Transition (EdT), Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), Unité Migration Accueil (UMA) - Portail Migration.

Le niveau de français et de mathématiques est indiqué, ainsi que les connaissances du monde professionnel. Sur la base de ce dossier, la DGEP valide l'admission en PAI +.

Le niveau de français exigé pour entrer en PAI + est: A2 ou B1 à l'écrit; A2 ou B1 à l'oral.

PROGRAMME

L'apprentissage se déroule sur 4 ou 5 ans pour un CFC et sur 3 ans pour une AFP.

Durant la première année, les apprenti-e-s sont 3 jours en entreprise et 2 jours en école professionnelle. En général, il n'y a pas de cours interentreprises (voir ci-dessous) durant cette année.

Le programme à l'école professionnelle comprend:

- des modules de français et de mathématiques orientés métier;
- des cours dédiés aux branches professionnelles;
- l'acquisition de compétences méthodologiques, sociales et personnelles;

Au terme de cette première année, les participant-e-s poursuivent leur apprentissage standard. Des cours interentreprises complètent la formation pratique et scolaire. Organisés par les associations et les écoles professionnelles, ces cours visent à transmettre un savoir-faire de base à tous les apprentis d'une même profession, par année de formation.

SUR INTERNET

www.vd.ch/apprentissage
www.vd.ch/uma
www.vd.ch/orientation

RENSEIGNEMENTS

Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)

Mme Carole Friderich
Unité de la transition
Rue St-Martin 26
1014 Lausanne

021 316 63 04
info.dgep@vd.ch

STATUT

Le candidat ou la candidate obtient le statut d'apprenti-e. Celui-ci lui donne droit à 5 semaines de vacances minimum et à un salaire.

Les apprentis en PAI + bénéficient d'un coaching scolaire et d'un encadrement administratif et social.

Un conseil spécialisé est à disposition des employeurs.

ET APRÈS ?

Le CFC et l'AFP permettent d'entrer sur le marché du travail.

Après l'obtention du CFC, il est également possible de préparer un certificat de maturité professionnelle en 1 an à plein temps ou en 2 ans à temps partiel (maturité professionnelle post-CFC). Ce titre est une condition d'accès aux Hautes écoles spécialisées. Voir la fiche [Maturité professionnelle](#).

Après l'obtention d'une AFP, il est possible de rejoindre la voie CFC.



BON A SAVOIR

La PAI + est aussi accessible aux apprenti-e-s allophones qui rencontreraient des difficultés durant les premiers mois de leur apprentissage standard.